

L'archive littéraire à la rescousse de l'histoire : le cas des *Comédies du Statu quo* (1834)

Nancy DESJARDINS, UQAM

Le 7 janvier 1834 s'ouvre la session parlementaire de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, session qui s'annonce pour le moins orageuse. À partir de 1828, l'idéologie et la stratégie du Parti patriote, à la tête duquel se trouve Louis-Joseph Papineau, connaissent une radicalisation croissante. Tous n'approuvent pas ce durcissement, ce qui cause la scission du parti. C'est le cas, entre autres, de John Neilson, l'homme de Papineau dans la région de Québec, qui claque la porte du Parti patriote puis retourne sa veste. En janvier 1834, les conséquences de cette division sont évidentes : la moindre question soulevée en Chambre prend véritablement l'allure d'un débat houleux entre les Patriotes et leurs opposants.

La présentation des 92 résolutions, le 17 février 1834, contribue à augmenter les tensions qui règnent alors à la Chambre. Ces résolutions, que l'on doit à Elzéar Bédard, Augustin-Norbert Morin et Louis-Joseph Papineau, font la liste des griefs des Patriotes à l'endroit du système politique colonial établi. On y réclame notamment une Chambre d'assemblée ayant les mêmes pouvoirs que ceux réservés au Parlement britannique. Évidemment, le projet ne reçoit pas l'assentiment général : John Neilson, pour ne nommer que lui, s'y oppose fermement. Les résolutions sont débattues en Chambre et adoptées à 56 voix contre 23, le 21 février 1834. Cet épisode des 92 résolutions est bien connu des historiens. Cependant, presque tous ceux qui traitent de l'événement le font se terminer avec l'adoption des résolutions, pour ensuite s'attarder aux Rébellions des patriotes. Pourtant, c'est justement à partir du moment où les 92 résolutions sont votées que le débat prend tout son intérêt, du moins pour les littéraires.

« On était pour, ou l'on était contre, mais on ne sortait pas de là¹ », écrira François-Xavier Garneau à propos des résolutions.

Dompage qu'il n'ait pas développé davantage cette idée parce que s'il l'avait fait, il nous aurait sans doute appris que, suite à l'adoption des résolutions, une polémique journalistique opposant leurs partisans et leurs détracteurs a pris place dans les journaux. Il aurait également pu nous renseigner sur les *Comédies du Statu quo*, ces dialogues et textes dramatiques qui s'inscrivent au cœur de cette polémique.

Écartées des manuels d'histoire tant populaires que sérieux, les *Comédies du Statu quo* sont pratiquement oubliées aujourd'hui. En fait, seuls deux chercheurs, Narcisse-Eutrope Dionne² et Leonard Eugene Doucette³, se sont attardés aux *Comédies* ; revisiter l'archive littéraire a permis de faire le point sur les informations présentées par Dionne et Doucette. C'est donc en regard de leurs travaux, en questionnant l'usage qu'ils ont fait de l'archive, que seront abordées ici les *Comédies*.

Une fois les résolutions votées, le débat qui prend d'abord place à la Chambre d'assemblée se répand dans les journaux. L'opposition entre les « résolutionnaires » (en faveur des résolutions) et les « anti-résolutionnaires » n'est alors plus une simple affaire politique, mais bien une affaire publique. Une véritable polémique, qui prend d'abord la forme de lettres ouvertes et d'éditoriaux, se donne à lire dans les journaux, notamment dans *Le Canadien* et *La Gazette de Québec*. À cette époque, Étienne Parent, un « résolutionnaire » qui occupe le poste de bibliothécaire de la Chambre, est également l'éditeur du *Canadien*. Samuel Neilson, le fils de « l'anti-résolutionnaire » John Neilson, est l'éditeur de *La Gazette de Québec*. Tous les éléments nécessaires à un débat piquant sont en place.

Le 18 mars, le gouverneur Aylmer proroge le Parlement. Il termine son discours sur ces mots : « Ce sera je crois une tâche un peu difficile de persuader tout un peuple de l'existence de maux qu'aucun individu de la société ne ressent en ce qui le regarde personnellement⁴ ». Aussitôt les députés « résolutionnaires » mettent en circulation des pétitions ; des assemblées de comtés sont

également convoquées afin d'éclairer le peuple sur la ligne de conduite à suivre. Les « anti-résolutionnaires » ont tôt fait d'imiter leurs adversaires : ils parcourent eux aussi les villages en quête de signatures. Évidemment le rôle de la presse périodique et la place que cette dernière accorde à la polémique journalistique n'en deviennent que plus importants.

Le 26 avril, le discours agonique qui se résume jusqu'alors à des lettres ouvertes et des éditoriaux change de forme ; le premier texte de ce qu'on nommera par la suite les *Comédies du Statu quo*⁵ paraît dans *La Gazette de Québec*. Cette première comédie, production des « anti-résolutionnaires », est signée du pseudonyme « Un Ami du Statu quo ». Cette « petite pièce patriotique », comme la désigne son auteur dans le préambule, met en scène des partisans des résolutions établis dans la région de Québec. La pièce est une comédie satirique au sens où l'entend Patrice Pavis, c'est-à-dire « une pièce mettant en scène et critiquant une pratique sociale ou politique ou un vice humain⁶ ». L'« Ami du Statu quo » grossit les traits des personnages qu'il met en scène, les rendant ridicules dans le but d'amoindrir leur réputation et leur influence sur le peuple :

F[iset] : Eh bien! apprenez Monsieur G. que nous avons parmi nous un patriote ou un *sans-culotte*, comme on les nomment à Paris, qui est capable de manger un Écossais tout cru!

G[ameau] : Miséricorde! que me dites vous là. Mais c'est donc un descendant de ces terribles Iroquois qui dévastèrent le pays dans le commencement de ses établissements. Dieu quelle horreur!⁷

Dionne et Doucette, dans leurs ouvrages respectifs, ont retracé cette première comédie. Cependant, ni l'un ni l'autre ne mentionnent qu'après sa parution dans *La Gazette de Québec*, le texte fut également publié dans une brochure, où se trouve aussi la seconde comédie⁸.

Sur la date de publication de cette deuxième comédie, Dionne et Doucette ont tous deux fait erreur. Dionne donne le 1^{er} mai tandis que Doucette affirme qu'elle est parue le 30 avril. De toute évidence, les deux chercheurs ne sont pas retournés au

journal ; sans doute ont-ils seulement consulté le texte publié en brochure. Mais cette brochure ne révèle pas la date de publication du texte, elle indique plutôt la date de sa rédaction. Exactement comme dans la version qui paraît dans *La Gazette de Québec*, le texte publié en brochure est daté, par l'auteur, du 1^{er} mai 1834. N'ayant sans doute consulté que la brochure, Dionne a cru que la date de rédaction correspondait à celle de la publication ; l'erreur se justifie plus difficilement dans le cas de Doucette qui affirme que la comédie a été publiée le 30 avril.

En réalité, c'est le 3 mai que *La Gazette de Québec* publie la deuxième *Comédie du Statu quo*, elle aussi signée par l'« Ami du Statu quo ». Comme l'explique l'auteur, ce texte est le deuxième acte de la pièce qu'il a commencée le 26 avril. Il s'agit donc ici aussi d'une comédie satirique :

P[arent]. Attendez, il faut que j'emporte avec moi mon ouvrage chéri.

B[édard]. Lequel

P[arent]. Celui-ci « Essai sur les Révolutions »

B[édard]. En effet, c'est un ouvrage de circonstance. Je le lis assiduellement tous les jours, et je l'explique tous les soirs à mes voisins du Faubourg... Si vous voyez comme ils ouvrent les yeux à de certains passages. Ils s'imaginent déjà être à la tête des affaires, sous le nouvel ordre des choses. Mais entre nous soit dit, il n'en tâteraient guères. Car après que nous serions tous placés, il resterait peu de chose pour eux⁹.

Si les « résolutionnaires » tardent à répliquer, leur réponse se fait pourtant imposante. En effet, après les deux premières *Comédies du Statu quo*, ils signeront cinq textes pratiquement coup sur coup. Le 5 mai, *Le Canadien* publie un dialogue anonyme « entre deux campagnards, Olivier et Jean¹⁰ ». Olivier répond aux questions que lui pose Jean sur les événements politiques des dernières semaines ; ses réponses sont évidemment toujours favorables aux Patriotes. L'action dramatique est inexistante et les répliques sont exemptes du mordant que l'on retrouve dans les deux

premières productions. On cherche avant tout à instruire le lecteur, à l'influencer pour qu'il signe la pétition en faveur des résolutions :

O. [...] je m'offre de te conduire suivant ma capacité, seulement je voudrais savoir qu'ils sont les points de notre politique qui sont encore obscure pour toi.

J. Il y a certainement plusieurs : particulièrement le discours du gouverneur à la clôture du Parlement, si tu veux, nous allons causer sur ce sujet¹¹.

Un dialogue du même genre paraît le 14 mai, toujours dans *Le Canadien*. Malgré la polémique qui oppose *La Gazette de Québec* et *Le Canadien*, Parent reste fidèle à la mission qu'il s'était donnée dans le prospectus du journal, le 7 mai 1831 : informer et éclairer le peuple sur les questions politiques. D'où, sans doute, la présence de ces dialogues à vocation didactique. Cependant, entre la publication de ces deux textes, Étienne Parent, le modéré, qui semble d'abord réticent à répondre à *La Gazette de Québec* en utilisant les mêmes armes que cette dernière, se décide à faire place à la comédie. Le 12 mai, *Le Canadien* présente donc la première comédie des « résolutionnaires », qui s'apparente, tant par sa forme que par son contenu, aux écrits des « anti-résolutionnaires ». Cette comédie satirique signée du pseudonyme « U.A.F.¹² » est une charge contre certains membres de l'élite de Québec qui s'opposent aux 92 résolutions.

Le 19 mai, *Le Canadien* frappe de nouveau et fait paraître un « Petit dialogue entre deux amis du Statu quo ». Il ne s'agit pas, dans ce dialogue, d'instruire le lecteur comme c'était le cas dans les dialogues précédents. Ici, l'intention manifeste de l'auteur, qui signe « BONJOUR », est de railler les personnages qui sont mis en scène. Enfin, en juin 1834, paraît une brochure intitulée *Le Statu quo en déroute*, la dernière comédie des « résolutionnaires » qui porte la même signature qu'une production précédente : « U.A.F ». Si la couverture indique qu'elle fut publiée à Plattsburgh, N.Y., on peut croire, comme Dionne et Doucette, que le texte aurait en fait été imprimé sur les presses du *Canadien* ; comme le signale Doucette, c'est parce que certains des personnages qui y sont

LE
STATU QUO
EN DÉROUTE.



La Scène se passe dans une Etude de Procureur, Rue Ste. Anne, Maison voisine de l'Enseigne à la Tortue, A QUEBEC.

Je ne sais rien nommer si ce n'est par son nom ;
J'appelle un chat, un chat, et — un fripon.



ÉTATS - UNIS,
PLATTSBURGH, N. Y.

.....
JUN 1854.

tournés en dérision occupent des fonctions importantes au gouvernement que *Le Canadien* aurait usé de ce subterfuge, évitant ainsi les risques de poursuites. Comme l'auteur du texte est inconnu, il est probable qu'Étienne Parent, l'éditeur du *Canadien*, ait refusé d'endosser la responsabilité de cet écrit et choisi de ne pas le publier dans son journal.

L'un des problèmes inhérents aux *Comédies* concerne justement l'attribution des textes. Les auteurs des textes, anonymes ou signés de pseudonymes, ne sont toujours pas connus, du moins avec certitude. Dionne, Doucette et Malchelosse¹³ ont proposé quelques noms. Les hypothèses les plus vraisemblables indiquent que Louis-David Roy et Georges-Barthélémi Faribault sont les auteurs des comédies signées « Un Ami du *Statu quo* », tandis qu'Elzéar Bédard serait à l'origine des productions « résolutionnaires ». Cependant, aucun manuscrit autographe indiquant l'identité de l'auteur ni aucune lettre dans laquelle un auteur s'attribue une des comédies n'ont été retrouvés à ce jour. On a beau la parcourir de fond en comble, l'interroger dans tous les sens, il arrive que l'archive soit muette. Heureusement, les choses sont tout autres pour les journaux, du moins pour *Le Canadien* et *La Gazette de Québec* qui demeurent, après quelque 170 ans, plutôt accessibles. Malgré cela, on l'a vu avec les travaux de Dionne et de Doucette, des écarts se créent entre l'archive et l'inventaire qu'on en donne. Outre des erreurs relatives aux dates de parution des deux premières comédies, Leonard Eugene Doucette a correctement recensé toutes les autres productions.

Il en va cependant autrement pour Narcisse-Eutrope Dionne qui ignore complètement tous les textes des « résolutionnaires », sauf le dernier paru en brochure, *Le Statu quo en déroute*. Dionne traite des comédies signées par les « anti-résolutionnaires », il explique qu'elles sont publiées dans *La Gazette de Québec* puis il saute ensuite au *Statu quo en déroute* qui est le dernier texte de la série. Il ne dit pas un mot des quatre textes qui séparent les deux premières comédies du *Statu quo en déroute*, ce qui est assez étonnant. Cet oubli est d'autant plus curieux quand l'on sait que Dionne

a servi d'assistant à l'historien Francis Packman pour qui il a effectué des recherches en archives, qu'il a travaillé comme journaliste une partie de sa vie – il est donc certainement sensible aux textes journalistiques – et qu'il est l'auteur de *l'Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés dans la province de Québec de 1764 à 1904* (1905). Il est assez surprenant alors que Dionne n'ait pas vu les quatre textes publiés dans *Le Canadien*. Peut-être a-t-il été victime de ce qu'Arlette Farge appelle l'« identification », c'est-à-dire « cette façon insensible mais réelle qu'a l'historien de n'être attiré que par ce qui peut conforter ses hypothèses de travail décidées à l'avance¹⁴ ». Mais il faut aussi savoir que Dionne est un conservateur et que, dans son ouvrage, il accorde la préférence aux textes des « anti-résolutionnaires » : « Il est facile de voir la supériorité littéraire des *Amis du Statu quo* sur leurs adversaires¹⁵ », écrit-il. En outre, il désapprouve les actions des Patriotes. Sans présumer des intentions véritables de Dionne, il est vraisemblable qu'il ait choisi d'écarter certaines pièces d'archives, créant de cette façon un récit qui corrobore ses convictions politiques.

L'archive est un témoin, elle est une trace, bien lisible ou presque effacée, du passé. Tout travail qui naît de l'archive ne garantit pas la restitution de ce passé de façon intacte. Le décalage, accidentel ou non, y est chose fréquente. Comme elle est abondante – ici un texte journalistique renvoie souvent à un autre – quiconque s'aventure dans l'archive est contraint de faire des choix. Farge parle d'une tension

[qui] s'organise entre la passion de la recueillir tout entière [l'archive], de la donner à lire toute, de jouer avec son côté spectaculaire et son contenu illimité, et la raison, qui exige qu'elle soit finement questionnée pour prendre sens¹⁶.

Elle ajoute que « [c']est entre passion et raison qu'on décide d'écrire l'histoire à partir d'elle¹⁷ ». Les choix effectués par Dionne et par Doucette peuvent être mis en doute. L'histoire qu'ils écrivent à partir de leur visite de l'archive doit être questionnée, voire contestée.

Comme on l'a vu, Dionne ne recense que trois textes sur sept, écartant, peut-être délibérément, certaines pièces. Mais il y a plus. Alors que la polémique qui suit l'adoption des 92 résolutions s'exprime sous diverses formes (lettres ouvertes, éditoriaux, ...), Dionne et Doucette choisissent tous deux de ne traiter que des textes dramatiques ou dialogiques, laissant de côté tous les autres écrits qui prennent place dans cette polémique. Ils extirpent littéralement les *Comédies* du milieu où elles ont pris naissance, du milieu où elles prennent sens. Les *Comédies du Statu quo* sont truffées de liens intertextuels ; les textes de fiction empruntent à la réalité et inversement, les écrits sérieux commentent les *Comédies*. Les textes se font écho et se relancent. Ainsi, comment faire pour comprendre la polémique en n'ayant accès qu'à une partie des écrits publiés ? Par exemple, quel sens donner à cette réplique publiée dans le *Canadien* : « Nulle part, l'on ne veut de moi ; pas même la Gazette que je sers – pas le plus petit bargain à faire, – pas un prêt à négocier, à peine une redingote à vendre¹⁸ – [...] » si l'on ignore que, pendant la semaine qui précède sa publication, le même journal fait paraître la petite annonce suivante :

Volé à bord du bateau à vapeur *British America*, Dimanche dernier dans l'après-midi, un SAC DE TAPIS, contenant une redingote de drap verd, une boîte à toilette montée en cuivre, et autres articles. On donnera une récompense libérale à qui la trouvera. S'adresser à ce Bureau, 6 Mai 1834¹⁹.

Cet exemple témoigne de la nécessité de présenter l'ensemble des pièces qui participent de cette polémique, cela afin d'en saisir toute la portée. Les relations qui unissent chacune des pièces ont été établies, reste maintenant à trouver comment rendre compte, matériellement, de cette visite de l'archive. Une visite qui procure un éclairage nouveau sur la période. La traversée de l'archive permet de dépasser l'éternel discours que tiennent les historiens sur l'épisode des 92 résolutions. Lorsqu'on la confronte aux travaux de Dionne et de Doucette, l'archive révèle le manque, l'oubli, l'erreur. Cette polémique supporte mal les découpages qui la dénaturent. Cette guerre de mots, il faut la lire et l'exploiter toute entière ; c'est la seule façon de mettre en valeur toute sa richesse.

NOTES

¹ François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, tome IV, Québec, John Lovell, 1852, p. 133.

² Narcisse-Eutrope Dionne, *Les trois comédies du « statu quo » 1834*, Québec, Laflamme et Proulx, coll. « Galerie historique », n° 2, 1909.

³ Leonard E. Doucette, « The Beginnings of a Native Tradition », *Theatre in French Canada : Laying the Foundations 1606-1867*, Toronto, University of Toronto Press, coll. « Romance », n° 52, 1984 ; et « The Status Quo Comedies », *The Drama of our Past : Major Plays from Nineteenth-Century Quebec*, Toronto, University of Toronto Press, 1997.

⁴ *La Gazette de Québec*, 18 mars 1834, tome 70, n° 4618, p. 2.

⁵ « Le 26 avril [...] parut dans la *Gazette de Québec* une petite pièce signée *Un ami du statu quo* que l'on a appelée la *Première Comédie du Statu quo*, parce qu'elle fut suivie dès le premier mai, d'une autre pièce portant le même nom de plume. » Narcisse-Eutrope Dionne, *op. cit.*, p. 39.

⁶ Patrice Pavis, *Dictionnaire du théâtre*, p. 55.

⁷ *La Gazette de Québec*, 26 avril 1834, p. 2. Ici, comme dans les autres citations de cet article, je respecte l'orthographe originale.

⁸ La salle Gagnon de la Bibliothèque de Montréal possède un exemplaire de cette brochure

⁹ *La Gazette de Québec*, 3 mai 1834, p. 2.

¹⁰ *Le Canadien*, 5 mai 1834, p. 2.

¹¹ *Ibid.*

¹² « U.A.F » pour « une autre fois ».

¹³ Narcisse-Eutrope Dionne, *op. cit.*, p. 39-41 ; Leonard-Eugene Doucette, « The Status Quo Comedies », *op. cit.*, p. 39-40 ; Francis-J. Audet et Gérard Malchelosse, *Pseudonymes canadiens*, Montréal, G. Ducharme, 1936, p. 21-22 ; 36.

¹⁴ Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XX^e siècle », 1989, p. 88

¹⁵ Narcisse-Eutrope Dionne, *op. cit.*, p. 41.

¹⁶ Arlette Farge, *op. cit.*, p. 22.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Le Canadien*, 12 mai 1834, p. 1.

¹⁹ *Le Canadien*, 7 mai 1834, p. 2. Je souligne.